

ANALECTA  
BOLLANDIANA

TOMUS 86 — Fasc. 1-2

EDIDERUNT

MAURITIUS COENS BALDUINUS DE GAIFFIER  
FRANCISCUS HALKIN PAULUS DEVOS  
IOSEPHUS VAN DER STRAETEN

PRESBYTERI SOCIETATIS IESU

BRUXELLES 4

SOCIÉTÉ DES BOLLANDISTES

24, BOULEVARD SAINT-MICHEL

1968

68/667

## LA LETTRE DE L'EMPEREUR JUSTINIEN SUR L'ANNONCIATION ET LA NOËL EN 561

La lettre de Justinien qui fait l'objet de cet article n'a attiré l'attention ni des liturgistes ni des historiens occidentaux. Or, elle répond à une interrogation que Baumstark avait déjà formulée sur l'origine de la fête de l'Annonciation<sup>1</sup>; elle s'insère également avec bonheur parmi les quelques témoignages grecs et arméniens qui donnent à ce document une entière vraisemblance.

Conservée dans deux manuscrits géorgiens, cette lettre a été traduite en russe par C. Kekelidze en 1905<sup>2</sup>. Le texte géorgien a été imprimé en 1944 par I. Abuladze, puis en 1946 par C. Kekelidze, d'après les deux manuscrits<sup>3</sup>. La lettre, adressée aux habitants de Jérusalem et à ses responsables ecclésiastiques, leur enjoint d'accorder la célébration de la Présentation, le 2 février, au cycle des quatre fêtes de l'Annonciation, de la Noël, de la Naissance de Jean-Baptiste et de la Conception de Jean-Baptiste, les 25 des mois de mars, décembre, juin et septembre. Comme la Présentation a lieu quarante jours après la Nativité du Seigneur, la lettre s'adresse à ceux qui placent celle-ci le 6 janvier au lieu du 25 décembre, et celle-là le 14 février plutôt que le 2.

<sup>1</sup> A. BAUMSTARK, *Festbrevier und Kirchenjahr der syrischen Jakobiten* (Paderborn, 1910), p. 246-247.

<sup>2</sup> K. KEKELIDZE, *K voprosu o vremeni prazdnovanija Roždestva Hristova v drevnej cerkvi*, dans *Trudy Kievskoj Duhovnoj Akademii*, t. 78 (1905), p. 149-159; c'est la deuxième des nombreuses publications du défunt maître de la philologie géorgienne. Cf. G. GARITTE, *Bibliographie de K. Kekelidze*, dans *Le Muséon*, t. 76 (1963), p. 443-475. Le même article a été reproduit dans K. KEKELIDZE, *Etiudebi jveli k'artuli literaturis istoridan*, t. 7 (Tiflis, 1961), p. 259-264.

<sup>3</sup> I. ABULADZE, dans *Enimkis Moambe*, t. 14 (1944), p. 302-307. Nous n'avons pu attendre cette édition, à laquelle Kekelidze renvoie dans une note. K. KEKELIDZE, *Monumenta Hagiographica Georgica*, Pars prima, t. 2 (Tiflis, 1946), p. 67-71.

Ces renseignements liturgiques sont précieux, non seulement par eux-mêmes, mais parce qu'ils éclairent également la nature des deux recueils homilétiques dans lesquels la lettre est insérée. En donnant ici une traduction latine littérale de ce texte, nous croyons combler une lacune à la fois dans les études concernant Justinien<sup>1</sup> et dans l'histoire des cycles liturgiques au VI<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>.

A la suite de cette lettre, on trouvera la traduction de deux pièces d'un petit dossier monophysite arménien. Déjà C. Kekehidze, s'appuyant sur une publication de N. Marr, avait signalé l'existence de ce recueil arménien, qui permet de dater la lettre de Justinien de l'année 561<sup>3</sup>. Ces textes, ainsi que les documents divers de la tradition grecque, permettent de reconstituer certains aspects de la politique religieuse de l'empereur Justinien vis-à-vis des monophysites de Jérusalem. Cette enquête forme le complément nécessaire pour une juste appréciation de la lettre de Justinien.

#### LE TEXTE DE LA LETTRE.

La lettre de Justinien est contenue dans deux *Panegyrica* géorgiens actuellement à Tiflis : le manuscrit A 19, du IX<sup>e</sup> siècle, et le manuscrit A 95, du X<sup>e</sup> siècle<sup>4</sup>. Ces deux collections comptent

<sup>1</sup> La lettre de Justinien n'est mentionnée ni par ALTANER, *Patrologie* (Fribourg-en-Br., 1963<sup>6</sup>), p. 477-478, ni par H. G. BECK, *Kirche und theologische Literatur im byzantinischen Reich* (Munich, 1959), p. 377-378, ni par E. STEIN, *Histoire du Bas-Empire*, t. 2 (Paris-Bruxelles, 1949), p. 676-690, ni enfin par B. RUBIN, *Das Zeitalter Justinians*, t. 1 (Berlin, 1960).

<sup>2</sup> La question de la célébration de la Noël au 25 décembre a été l'objet d'une abondante discussion ; voir L. FENDT, *Der heutige Stand der Forschung über das Geburtsfest Jesu am 25. XII und über Epiphanie*, dans *Theologische Literaturzeitung*, t. 78 (1953), col. 1-10. Plus récemment : B. BOTTE, E. MÉLIA, etc., *Noël, Épiphanie, retour du Christ* (coll. *Lex Orandi* 40, Paris, 1967). Nous n'avons trouvé nulle part de référence à la lettre de Justinien. Elle n'est pas mentionnée par R. A. FLETCHER, *Celebrations at Jerusalem on March 25th in the sixth Century*, dans *Studia Patristica*, t. 5 (Berlin, 1962), p. 30-31.

<sup>3</sup> K. KEKELIDZE, art. c. (Kiev), p. 152, note 1. Référence à N. Marr, *Ephrem Sirin*, dans *Teksty i razyskanija po armjano-gruzinskoj filologii*, t. 1, Saint-Petersbourg, 1900, p. 21. Marr ne lisait pas le même chiffre (33 au lieu de 34) que l'éditeur du texte arménien dans *Ararat*, t. 29 (1896), p. 50. Cf. ci-dessous, p. 363. En ce cas, la date de la lettre serait de 560 au lieu de 561, mais ceci ne changerait aucune des données qui suivent.

<sup>4</sup> T. ŽORDANIA, *Opisanie rukopisej Tiflisskago cerkovnago muzeja*, t. 1 (Tiflis, 1903), p. 12-17 et 96-114.

respectivement 73 et 146 pièces, réparties dans le premier cas du 24 au 29 janvier et, dans le second, de la Noël au Carême pour les 95 premières pièces — le reste du florilège contenant une cinquantaine de textes hagiographiques dispersés et sans ordre. Depuis longtemps célèbres chez les Géorgiens, ces deux recueils portent le nom de Polykephalaia (*mravall'avi*) de Svanétie et de Parhali, où ils se sont trouvés auparavant<sup>1</sup>. Dans chaque recueil, la lettre de Justinien fait partie d'un groupe de pièces mettant en relief la Noël au 25 décembre. Par là, ils se distinguent de quelques autres *Polykephalaia*<sup>2</sup>, où la même date ne fournit aucune lecture pour la Noël, mais dont l'année commence par une série de textes sur l'Annonciation. Il s'agit là d'un cycle liturgique plus ancien, que l'on retrouve dans d'autres recueils homilétiques qui n'ont pas été touchés par la byzantinisation : ce cycle débutait par une fête mariale aux alentours de la Noël et reflète la situation à l'époque du concile d'Éphèse<sup>3</sup>.

Dans nos deux *Panegyrica*, quelques pièces se suivent dans le même ordre : les Constitutions apostoliques de S. Clément, dont quelques lignes permettent de voir qu'elles glosent le douzième chapitre du septième livre de la recension grecque<sup>4</sup> ; quelques phrases tirées d'un sermon de Grégoire de Nysse sur la Nativité et la fête de S. Étienne, d'où il ressort que le Protomartyr se fêtait

<sup>1</sup> Cf. A. ŠANIDZE, *Sinuri Mravall'avi 864 clisa* (Tiflis, 1959), p. 289. Sur l'ancienneté du contenu de ces homiliaires, voir TARCHNIŠVILI, *Les récentes découvertes épigraphiques et littéraires en géorgien*, dans *Le Muséon*, t. 63 (1950), p. 259.

<sup>2</sup> Les plus importants de ces *Polykephalaia* sont le manuscrit sinaïtique 32-57-33, daté de 864 et publié quasi diplomatiquement par A. ŠANIDZE, t. c., et le n° 11 (ancien 80) d'Iviron, décrit par R. P. BLAKE, *Catalogue des manuscrits géorgiens de la bibliothèque de la laure d'Iviron*, dans *Revue de l'Orient chrétien*, t. 28 (1931-1932), p. 344-355. Leurs caractéristiques communes sont esquissées par G. GARITTE, *Catalogue des manuscrits géorgiens littéraires du Mont Sinaï* (Louvain, 1956), p. 92-93.

<sup>3</sup> R. A. FLETCHER, *Three Early Byzantine Hymns*, dans *Byzantinische Zeitschrift*, t. 51 (1958), p. 58-59 et surtout 60-63, où sont rappelés tous les travaux antérieurs sur l'existence, après le concile d'Éphèse, d'une fête de la Théotokos qui se situait aux alentours de la Noël. Voir dernièrement F. J. LEROY, *L'homilétique de Proclus de Constantinople* (Vatican, 1967), p. 66-67. La fête serait antérieure à 431.

<sup>4</sup> M. TARCHNIŠVILI, *Geschichte der kirchlichen georgischen Literatur* (Vatican, 1955), p. 382-383. F. FUNK, *Didascalia et Constitutiones Apostolorum* (Paderborn, 1905), p. 269 sqq. — A 19, n° 6, fol. 52-53 ; A 95, n° 7, p. 59-60.

le 27 décembre<sup>1</sup> ; le sermon fameux que S. Jean Chrysostome prononça à Antioche le 25 décembre 386<sup>2</sup> ; enfin, en sus de ces indications fournies par M. Tarchnišvili, le catalogue indique deux pièces de Grégoire de Nazianze dans le ms. A 19, et une dans A 95<sup>3</sup>. Dans l'homiliaire svane, les pièces 6 à 10 et, dans celui de Parhali, les textes 7 à 10 constituent donc un florilège polémique de citations à l'appui de la célébration de la Noël le 25 décembre. Dans les deux recueils, la pièce n° 11, seule éditée de manière critique, est la lettre de Justinien adressée à l'Église de Jérusalem<sup>4</sup>. On verra, après lecture de la lettre elle-même, que les pièces du florilège arménien semblent répondre trait pour trait à l'argumentation des deux homiliaires géorgiens.

Dans la Lettre, Justinien se réfère à quatre autorités qu'il cite fort librement. Afin de permettre une appréciation directe de cette liberté, nous rejetons en note les passages invoqués de S. Grégoire de Nazianze, de S. Grégoire de Nysse et de S. Jean Chrysostome. Le quatrième docteur auquel se réfère Justinien n'est autre que S. Augustin. Plus encore que dans le cas des textes grecs, il s'avère difficile de déterminer la distance qui sépare le latin du géorgien à travers un original grec disparu. Le texte allégué sous le nom de S. Augustin paraît être le traité latin anonyme *De solstitia et aequinoctia conceptionis et nativitatibus Domini nostri Iesu Christi et Iohannis Baptistae*. Cet opuscule, édité par dom Botte à partir de trois manuscrits anciens<sup>5</sup>, figurait, par une étrange ironie du sort, parmi les pseudo-chrysostomica latins. Les leçons africaines de l'Écriture invitent cependant à lui assigner une origine occidentale. Mais le texte invoqué par Justinien est désigné comme un sermon sur la Nativité de Jean-Baptiste ; de fait, un des sermons de S. Augustin présente sous ce titre un passage qui se rapproche assez de la citation de Justinien<sup>6</sup>. Cependant, le

<sup>1</sup> M. TARCHNIŠVILI, l. c. ; A 19, n° 7, fol. 53-54 ; A 95, n° 9, p. 60.

<sup>2</sup> Ibid. ; A 19, n° 9, fol. 54-57 ; A 95, n° 10, p. 61-66. Cf. *P.G.*, t. 49, col. 351-362.

<sup>3</sup> *ŽORDANIA*, t. c., p. 13 : A 19, n° 8 et 10 ; p. 97 : A 95, n° 8.

<sup>4</sup> A 19, fol. 71-77 ; A 95, p. 65-72. Édition de KEKELIDZE en 1946, cf. ci-dessus.

<sup>5</sup> B. BOTTE, *Les origines de la Noël et de l'Épiphanie* (Louvain, 1932), p. 93-105.

<sup>6</sup> Le sermon sur Jean-Baptiste est édité par G. MORIN, *Sancti Augustini sermones post Maurinos reperti* (Rome, 1930), p. 229. Un autre sermon pos-

raisonnement y porte sur les deux Nativités, celle du Verbe et celle de la Voix qui crie dans le désert, sans y inclure les deux Conceptions comme on peut le lire dans l'extrait géorgien. Pour le reste de la lettre, nous renvoyons aux parallèles classiques d'une question à laquelle Justinien n'apporte pas de grandes nouveautés.

La division en sept chapitres reproduit celle de C. Kekelidze. Nous y superposons une division logique qui respecte la solide armature de la lettre, dont voici le plan :

**Introduction :** Exposé théologique du sens de l'Annonciation.

1. Tous les chrétiens doivent scrupuleusement célébrer et comprendre la bonté et la philanthropie de Dieu à l'égard des hommes.
2. Cette bonté s'exprime dans la Création, dans l'Ancienne Alliance, dans l'annonce à Zacharie et dans l'annonce à Marie.
3. Premier mystère : Gabriel s'adresse à Zacharie et non à Elisabeth, puis à Marie et non à Joseph, car le Verbe est né de Dieu.
4. Deuxième mystère : Zacharie l'incrédule devient muet, Marie croit et conçoit.
5. La fête que l'on célèbre aujourd'hui résume la philanthropie et la bonté de Dieu : c'est la plus grande des fêtes.

**Motivation :** l'écart des Hiérosolymitains.

6. A Jérusalem certains fêtent David et Jacques (ou Jacob) le 25. XII, et la Noël le 6. I.
7. Ceux-là n'ont pas compris la fête de l'Annonciation.
8. Ils déplacent également la Présentation.
9. Nous leur démontrerons la chose par l'Écriture et les Pères.

**Démonstration par l'Écriture et les Pères.**

10. L'Écriture : le texte de Luc.
11. Raisonement à partir de l'usage établi de fêter la Nativité de Jean-Baptiste.
12. L'accord des Pères sur la séparation entre Noël et Épiphanie.
13. Grégoire de Nazianze.
14. Grégoire de Nysse.
15. Augustin d'Hippone.

sède également quelques passages semblables, p. 515. Il s'agit de lieux communs dont on ne peut tirer une conclusion ferme pour la source de la lettre de Justinien.

16. Jean Chrysostome : sermon sur la Nativité.
17. Jean Chrysostome : sermon sur l'Épiphanie.
- Conclusion : appel à l'union.
18. Résumé des dates officielles.
19. Rappel de la date correcte de l'Hypapante.
20. Exhortation à l'union liturgique.

LECTIO. SERMO DE FESTIS, QUI SCRIPTUS EST AD IERUSALEM  
A IUSTINIANO REGE ORTHODOXO, DE ANNUNTIATIONE ET NA-  
TIVITATE, DE HYPAPANTE ET BAPTISMO <sup>1</sup>.

I. 1. Omnes, qui estis christiani et confitemini fidem catholicae ecclesiae, quam, a sanctis scripturis conscriptam, sancti patres magistri de Deo et salvatore nostro Iesu Christo nos docuerunt, (illam) caute perficiamus et intellegamus quanta sit erga nos benignitas eius et philanthropia ; 2. in primo hoc (intellegendum) quod hominem fecit sui ipsius compotem <sup>2</sup> et statuit eum in paradiso et dedit ei praeceptum, et si observavisset illud, fuisset sine peccato nec ex paradiso expulsus esset. Etsi transgressus est, et ita etiam non quidem sprevit Benignus eum, (id est) humanum genus. Et per Moysen dedit vitae legem, et eam etiam transgressi sunt, et postea prophetas misit, et eis etiam non crediderunt, et aliter nullus potens erat ut salvaretur genus humanum nisi ipsemet advenisset.

Et misit Gabrielem angelum, sicut docet nos Lucas evangelista, ad Zachariam, maritum Elisabeth. Et annuntiavit ei de filio suo Iohanne, quod praecursor et testis inveniretur in salvatoris adventu. Et quando intravit Zacharias in templum Domini in hora turificationis suae, propter incredulitatem suam mutus factus est, quousque Elisabeth genuit filium suum sanctum Iohannem, sicut dictum est ad illam ab angelo. Et a conceptione Elisabeth missus est idem Gabriel angelus sexto mense a Deo ad virginem Mariam, ad annuntiandum quod conciperet ipsum Dominum et gigneret corporaliter.

II. 3. Et oportet intellegere magnum etiam hoc mysterium Dei, quia quando de Iohanne annuntiavit, non quidem ad Elisabeth missus est Gabriel angelus, sed ad Zachariam, quia Iohannes ex semine Zachariae nasciturus erat ex Elisabeth. Et rursus idem Gabriel angelus non quidem ad Ioseph missus est, sed ad Mariam, ut Verbum Dei carnale fieret et nasceretur. Iosepho autem iussu Dei desponsata erat ut ipsi Domino et sanctae virgini et matri (fa-

<sup>1</sup> M. G. Garitte a assumé le contrôle de notre traduction. Nous lui exprimons ici toute notre reconnaissance.

<sup>2</sup> თავისა თავისა გელმწიფედ rend le grec *αὐτεξούσιος*.

mularetur)<sup>1</sup>. Ipsum Verbum Dei ante saecula unigenitum (est), e Patre genitum sine initio nec corporaliter.

Opportunum autem decrevit Deus induere imaginem servitutis<sup>2</sup>, id est naturam humanam. Ex virgine Maria puer genitus est, et in praesepio repositus est, et cum hominibus versabatur, et nihil defuit divinitati eius, sed salvavit a deceptione genus humanum, et ab aeterno iudicio omnes fideles suos liberavit, quia virgo virum non cognoscebat, sed receptacula<sup>3</sup> corporis sui Domino praebuit, et natus est ex ea, natura et non peccato.

4. Et hoc etiam miraculum intellegendum est, quod Zacharias propter incredulitatem suam mutus factus est, donec natus est filius eius Iohannes, sicut dictum est ab angelo; sed Maria verbo angeli non incredula fuit, sed rogavit eum quomodo conceptura esset et, ut didicit sensum mysterii, respondit angelo: « Fiat mihi secundum verbum tuum<sup>4</sup>. » 5. Et benedicta et glorificata est Deipara, et oportet semper Dei philanthropiam commemorare et benignitatem eius glorificare; amplius (ceteris) omnibus festis (est) fidelibus quod occurrit hodie perficiendum, mysterium divinitatis eius quod perfecit propter nostram salutem<sup>5</sup>.

III. 6. Nobis auditum est quoniam Hierosolymis deerrantes quidam non sequuntur sanctas scripturas et patres magistros, et non faciunt hanc sanctam in corpore Nativitatem Domini vicesima quinta mensis decembris, in Nativitate Domini (festum) David et Iacobi faciunt<sup>6</sup>, et in sexta die mensis ianuarii Baptismus est, et Nativitatem et Baptismum simul faciunt. 7. Et in hunc errorem primi ceciderunt, quia non caverunt diem Annuntiationis, quae facta est a Gabriele angelo ad sanctam semper virginem Mariam, quae facta est corporaliter ad eam Dei Verbum quod concepit<sup>7</sup>, id quod per-

<sup>1</sup> K. Kekelidze supplée [ჰმსახურა].

<sup>2</sup> Cf. *Phil.* 2, 7.

<sup>3</sup> Le pluriel ქუტკელები rend le grec τὰ σκεύη.

<sup>4</sup> *Luc.* 1, 38.

<sup>5</sup> Ce paragraphe démontre que la lettre concerne l'Annonciation au 25 mars. *Perficere* = *ἐπιτελεῖν* traduit აღსრულებდა.

<sup>6</sup> COSMAS INDICOPLEUSTÈS, *Topographie chrétienne*, 5, éd. WINSTEDT (Cambridge, 1909), p. 139 : τῇ δὲ γέννα μνήμην ἐπιτελοῦσι τοῦ Δαυὶδ καὶ Ἰακώβου... ἵνα καὶ αὐτοὶ μὴ ἕξωθεν τῆς ἐορτῆς μείνωσιν, τῶν κατὰ σάρκα συγγενῶν τοῦ Χριστοῦ ἐκτελοῦσιν μνήμην πάντες.

<sup>7</sup> Ce texte difficile<sup>1</sup> rend littéralement la phrase<sup>2</sup> suivante : და ამას გთმას მით შეცვკვს პირველნი იგი რამეთუ არა ეგრძაღნეს დღესა მას ზარებისასა. რომელი იგი იყვ გაბრიელ ანგელოზისა მიერ წმიდისა მიმართ მარადის ქალწულისა მარიამისა რომელი იგი გორციელობით იყვ მისა ღმრთისა ხიტყუაი რომელი იგი მუცლად იყვ. Ce paragraphe paraît appliquer au Verbe la phrase de Zénon de Vérone : *Peperit (Maria) de Ipso quem concepit*. Son contenu doctrinal est l'inverse



fectum est vicesima quinta mensis martii. 8. Et errore eo et ignorantia neque Hypapantem recte faciunt. 9. Ego autem nunc, non coactione quidem nec potestate, sed e divinis sanctis scripturis et per sanctorum magistrorum inquisitionem et doctrinam, festinavi hoc vobis notificare et illis qui subvertunt festa, ad manifestationem ignorantiae eorum, ut convertantur ad scientiam.

10. Lucas evangelista nos docet quoniam mense sexto missus est Gabriel a Deo in civitatem Galilaeae, cuius nomen Nazareth, ad virginem Mariam quae desponsata erat marito<sup>1</sup>, annuntiavit ei de Domino et dixit : « Hic est sextus mensis a quo Elisabeth, cognata tua, praegnans est in senectute sua », et benedixit eam angelus et profectus est. In illis autem diebus surrexit Maria et festinanter directa est ad montem ad civitatem Iudae, et intravit in domum Zachariae et salutavit Elisabeth<sup>2</sup>. Et sicut scriptum est, salutaverunt invicem, et permansit ibi Maria tres menses. 11. Ex hoc vere apparet quia sexti mensis praegnans fuit Elisabeth de Iohanne, mense qui erat martii. Hoc mense nuntiavit Gabriel angelus Mariae vicesima quinta die, et tres adhuc menses retrocomputantur et perficiunt novem menses. Mense iunii vicesima quinta<sup>3</sup> est natiuitas Iohannis, in qua manifeste facimus omnes christiani natiuitatem eius<sup>4</sup>. Et ab illis diebus retrocomputatur et apparet quod vicesima quinta est annuntiatio Mariae a Gabriele. Et ab eadem die apparet, a natiuitate Iohannis, proinde praecomputatur, et perficitur in novem menses vicesima quinta dies mensis decembris<sup>5</sup>.

complet des anathèmes que Justinien dirigeait en 553 contre Origène : *ΕΙ τις λέγει ἢ ἔχει τὴν τοῦ κυρίου ψυχὴν προὑπάρχειν καὶ ἠνωμένην γεγενῆσθαι τῷ Θεῷ λόγῳ πρὸ τῆς ἐκ παρθένου σαρκώσεως τε καὶ γεννήσεως, ἀνάθεμα ἔστω. Εἰ τις λέγει ἢ ἔχει πρῶτον πεπλάσθαι τὸ σῶμα τοῦ κυρίου ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστοῦ ἐν τῇ μήτρᾳ τῆς ἁγίας παρθένου, καὶ μετὰ ταῦτα ἐνωθῆναι αὐτῷ τὸν Θεὸν λόγον, καὶ τὴν ψυχὴν ὡς προὑπάρξασαν, ἀνάθεμα ἔστω. Cf. P.G., t. 86, col. 989b.* De ces deux positions à exclusion, il suit logiquement que l'union du Verbe et du corps est réalisée dans l'Annonciation par le ministère de l'Ange. Il y a là en germe la position aphthartodocète, dont se rapproche le passage obscur de la lettre : « l'Annonciation devient corporellement le Verbe de Dieu que conçoit la Vierge.

<sup>1</sup> Luc. 1, 26-38.

<sup>2</sup> Luc. 1, 39-40.

<sup>3</sup> Le manuscrit A 95 écrit αβγδεδωβδδ, c'est-à-dire le 24 juin, qui est effectivement la date byzantine. Cf. *Syn. Eccl. CP*, col. 767. La tradition géorgienne connaît les deux dates : cf. G. GARITTE, *Le calendrier palestinogéorgien du Sinaiticus 34 (x<sup>e</sup> siècle)* (Bruxelles, 1958), p. 258-259. Le manuscrit A 19 paraît avoir gardé la date originale, mieux en rapport avec le plaidoyer de l'empereur.

<sup>4</sup> Argument parallèle chez S. JÉRÔME, *Homilia de Natiuitate Domini*, dans *Corpus Christianorum*, t. 78 (Turnhout, 1958), p. 528 : *Si consideretis natiuitatem Iohannis et hanc diem, videbitis sex menses tantum habuisse.*

<sup>5</sup> Ce passage commente le *illis diebus* de Luc. 1, 39, du point de vue du 25

IV. 12. Et hoc ex sancta scriptura et per sanctorum patrum magistrorum doctrinam nos orthodoxi perficimus a principio, nec nos quidem novum quid quaesivimus. Et apparet a sancta scriptura et ex Annuntiatione, quoniam alia dies est Nativitatis et alia dies est Baptismi. In Nativitate Christi angelorum cohortes et luminis manifestatio et pastorum miratio et stellā ex oriente magorum adventus et ab Herode temporis inquisitio. De Baptismo autem et de Epiphania aliud habetur e scripturis testimonium a sanctis evangelistis. Quia Matthaeus evangelista dicit quoniam illis diebus advenit Iesus e Galilaea ad Iordanem ad Iohannem ut baptizaretur ab eo. Iohannes autem prohibebat eum et dicebat ei: « Mihi necesse est a te baptizari, et tu venis ad me? »<sup>1</sup> Et deinde permisit ei Iohannes, sicut scriptum est. Et ut exivit ab aquis, aperti sunt ei caeli et Spiritus Sanctus descendit super illum, sicut scriptum est successive. Et nunc apparet quia alia dies Baptismi et alia dies Nativitatis. Nunc autem sicut scripturae et magistri nos docent, sic et faciamus singulatim, nec ambo una die perficiamus. Et nunc demonstrabimus ex multo paucum, quid sancti patres in scripturis quaesierint de die in diem et de posteriori ad posteriorem, et nos docuerint.

V. 13. Gregorius episcopus et theologus et thaumaturgus<sup>2</sup> vere dicit quoniam alia dies est Nativitatis et alia dies est Baptismi, et sic dicit quoniam Nativitatis (festum) celebravimus, stellae concurrentes facti sumus et cum magis adoravimus et cum pastoribus exsplenduimus et cum angelis gloriam edidimus. Et de Baptismo sic dicit quoniam alia gratia et aliud mysterium. Etsi sicut Iohannes non dignus factus sum praedicare, hunc diem honorabimus et perficiemus ut baptizemur cum eo<sup>3</sup>.

14. Et beatus Gregorius, episcopus Nyssenus, frater sancti Basilii, dixit: Praemittamus ipsum David prophetam qui dicit: « Haec

mars, en ajoutant trois mois jusqu'à la nativité de Jean-Baptiste, puis en retranchant trois mois, enfin en lui ajoutant derechef les six mois restants de la Vierge. L'expression est réellement obscure dans le texte. Elle vise à baser le raisonnement sur la célébration du 25 juin, universellement admise.

<sup>1</sup> *Matth.* 3, 13-14.

<sup>2</sup> S. Grégoire de Nazianze et S. Grégoire le Thaumaturge sont facilement confondus dans la tradition géorgienne; cf. G. GARITTE, *Le calendrier...*, p. 384 et 387. L'adjectif « thaumaturge » n'était sans doute pas dans l'original grec.

<sup>3</sup> GRÉGOIRE DE NAZIANZE, *In sancta Lumina*, P.G., t. 36, 349b-c: *Τῆ μὲν οὖν γεννήσει τὰ εἰκότα προσορτάσαμεν, ἐγὼ τε ὁ τῆς ἑορτῆς ἑξαρχος καὶ ὑμεῖς καὶ πᾶν ὄσον ἐγκόσμιόν τε καὶ ὑπερκόσμιον. Μετὰ ἀστέρος ἐδράμομεν καὶ μετὰ μάγων προσεκνήσαμεν, μετὰ ποιμένων περιελλάμψθημεν καὶ μετὰ ἀγγέλων ἐδοξάσαμεν... Νυνὶ δὲ πρᾶξις ἄλλη Χριστοῦ, καὶ ἄλλο μυστήριον... μικροῦ καὶ, ὡς Ἰωάννης, εὐαγγελίζομαι, εἰ καὶ μὴ πρόδρομος... σιναναστράφωμεν, Χριστὸς βαπτίζεται, συγκατέλωμεν, ἵνα καὶ συνανέλθωμεν (= BHG<sup>9</sup> 1938).*

est dies quam fecit Dominus, venite, gaudeamus et iubilemus<sup>1</sup>. Quia haec dies Nativitatis propterea apparet vicesima quinta mensis decembris, quia lumen et dies augetur et nox minuitur<sup>2</sup>. Et propterea quoque apparet, quoniam Nativitas Christi vicesima quinta in decembri est.

15. Et beatus Augustinus, episcopus Africae, de nativitate Iohannis sic loquitur et ostendit tempus et dies et annuntiationem Mariae et Nativitatem Christi. Diem hunc Iohannis nativitatis demonstrabo (esse) initium et finem, quia duplex est solis conversio in anno et exaequatio dierum<sup>3</sup>. Et una conversio solis hodie est vicesima quinta iunii, et una conversio in mense decembri vicesima quinta, ante octo dies ab initio mensis ianuarii, mense decembri vicesima quinta genitus est Christus ex Maria virgine, et ante octo dies ab initio mensis aprilis, mense martio vicesima quinta, annuntiatum est Mariae a Gabriele, et ante octo dies ab initio mensis iulii, mense iunio vicesima quinta, natus est sanctus Iohannes, et ante octo dies ab initio mensis octobris, mense septembri vicesima quinta, concepit Elisabeth Iohannem<sup>4</sup>.

VI. Iohannis nativitas in diminutione dierum fuit, Christi autem in augmento dierum. Et hoc Iohannes ipse dicit quia : « Mihi opus est minui, ei autem augeri<sup>5</sup>. » Et hoc quoque miraculum intellegamus, quomodo Iohannes in noctium augmento natus sit, et Christus in dierum augmento natus sit. Et idem beatus Augustinus Baptismi et Epiphaniae dies demonstrat, et dicit quoniam ante Baptismum

<sup>1</sup> Ps. 117 (118), 24.

<sup>2</sup> GRÉGOIRE DE NYSSSE, *In diem natalem Christi*, P.G., t. 46, 1129B : *Και πάλι αὐτὴν ἀναλάβωμεν ὅτι Αὐτὴ ἡ ἡμέρα ἦν ἐποίησεν ὁ Κύριος · ἀγαλλιασώμεθα καὶ εὐφρανθῶμεν ἐν αὐτῇ... ἐν ἣ μειῶσθαι τὸ σκότος ἀρχεται.*

<sup>3</sup> Cf. le titre même de l'opuscule latin : *De solstitia et aequinoctia conceptionis et nativitatis Domini nostri Iesu Christi et Iohannis Baptistae*, dans B. BOTTE *Les origines...*, p. 93.

<sup>4</sup> Ces quatre dates, qui proviennent manifestement des expressions latines *octavo kalendas octobris* etc., forment toute l'armature du traité latin anonyme : éd. BOTTE, lignes 195, 230 etc.

<sup>5</sup> Traité *De solstitia*, lignes 160 sqq. : *et inventum est ipsa die octavo kalendarum octobrium esse aequinoctium in quo est inchoatio noctis maior quam lucis. Illum enim oportet crescere, inquit, me autem minui. Minorata enim fuerat lux a tenebris cum Iudaei secundum legem et prophetiam sacrificia Deo offerebant, in qua et Iohannes conceptus est.* On lit aussi dans le sermon sur la Naisance de Jean-Baptiste : *Hodie tamen natus est, fratres, quando nox crescit et minui incipit dies; Christo vero hiemali solstitio, sicut nostis, quando in lucrum lucis noctis incipiunt damna transferri* (G. MORIN, op. c., p. 229). Ailleurs, dans un sermon sur le même sujet : *Illum oportet crescere, inquit, me autem minui. Indicaverunt hoc dies natales amborum. In luce res agitur, testis est ipse sol: ab hodierno die minuuntur dies, a natale domini crescunt dies* (ibid., p. 515).

duodecim diebus natus est<sup>1</sup>. Et ex iis apparet: in ianuario sexta Baptismus est et Epiphania.

16. Et sanctus Chrysostomus sic dicit quoniam alia dies est Nativitatis et alia dies Baptismi. Cur dicunt et nobiscum disputant quoniam novum quid accipiunt et nobiscum disputant? Hoc bene persuasum sit tibi, o disputator, quia dies haec antiqua est. Occidentales et Roma indefectibiliter tenuerant diem hanc Nativitatis et Baptismi et Annuntiationis et Hypapantis. Nostri autem decem anni sunt a quo inserti sumus antiquae illi (arbori) et enutrimur et vidimus fructus<sup>2</sup>. Si non esset a Deo, evanesceret<sup>3</sup>. Nunc autem totus mundus plenus est et accipiunt de die in diem. Ex hoc quoque apparet quoniam circa Elisabeth Zacharias salutatus est in incenso incensationis qui est mensis septimus, quia post annuntiationem concepit Elisabeth. Et hoc demonstrat Levitici et Numerorum (liber)<sup>4</sup> quia a quinta decima die usque ad vicesimam secundam diem festum agunt in mense septembri. Et deinde, post vicesimam secundam, abiit domum suam, hoc est vicesima tertia die, et vicesima quinta die concepit Elisabeth<sup>5</sup>.

17. Et rursus dicit quoniam: « Vestrum medio stat quem vos nescitis, nec ego eum cognoscebam, sed qui me misit dixit mihi quoniam: Super quem videbis spiritum Domini descendentem et manentem super eum, ille est qui baptizabit vos per Spiritum sanctum<sup>6</sup>. » Propter quam causam fuit Iohannis adventus ad Iordanem? Propterea quia omnis populus ad Iordanem congregatus est, omnes campi pleni sunt ab advenientibus e civitatibus et pagis. Et quando Dominus noster Iesus Christus veniebat ad Iordanem, omni populo ostendebat (Iohannes illum) et omnibus revelavit tunc Deum. Non quidem a porta ad portam ibat et narrabat, nec etiam plenitudinem hominum in ripis Iordanis in congregationem manu-ducendo intro-

<sup>1</sup> Un passage d'un sermon sur l'Épiphanie a peut-être donné lieu à cette petite phrase: *Dominus ergo noster Iesus Christus ante dies tredecim natus, a magis hodie traditur adoratus*, dans le Sermon 203, P.L., t. 38, col. 1033.

<sup>2</sup> S. JEAN CHRYSOSTOME, *De nativitate*, P.G., t. 49, col. 351: *Καίτοι γε οὐδὲν δέκατον ἐστὶν ἔτος ἐξ οὗ δὴλη καὶ γνώριμος ἡμῖν αὐτὴ ἡμέρα γεγένηται... ἔθεν οὐκ ἂν τις ἀμάρτοι καὶ νέαν αὐτὴν ὁμοῦ καὶ ἀρχαίαν προσειπῶν· νέαν μὲν διὰ τὸ προσφάτως ἡμῖν γνωρισθῆναι, παλαιὰν δὲ καὶ ἀρχαίαν διὰ τὸ ταῖς πρεσβυτέραις ταχέως ὁμήλικα γενέσθαι... Καθάπερ γὰρ τὰ γενναῖα καὶ εὐγενῆ τῶν φυτῶν — καὶ γὰρ ἐκεῖνα ὁμοῦ τε εἰς τὴν γῆν κατατίθεται, καὶ πρὸς ὕψος εὐθὺς ἀνατρέχει μέγα, καὶ τῷ καρπῷ βρῖθεται —, οὕτω καὶ αὕτη, παρὰ μὲν τοῖς τὴν Ἑσπέραν οἰκοῦσιν ἀνωθεν γνωριζομένη, πρὸς ἡμᾶς δὲ κομισθεῖσα νῦν, καὶ οὐ πρὸ πολλῶν ἐτῶν, ἀθρόον οὕτως ἀνέδραμε καὶ τοσοῦτον ἤνεγκε καρπὸν ὅσον περ ἐστὶ νῦν ὄραν.*

<sup>3</sup> Ibid., col. 352: *εἰ ἐστὶν ἐξ ἀνθρώπων, καταλυθήσεται.*

<sup>4</sup> Lev. 16, 1 et 29; Num. 29, 12-39.

<sup>5</sup> Cf. JEAN CHRYSOSTOME, t. c., col. 356-357.

<sup>6</sup> Ioh. 1, 26 et 33.

ducebat, sed in medio eorum stantem ostendit et ex patre testimonio praedicatio Iohannis confirmata est<sup>1</sup>.

VII. 18. Nunc, per hoc totum quod sancti patres et magistri ex sanctis libris perquisiverunt et prosecuti sunt et confirmarunt, nos omnes facimus haec festa : vicesima quinta martii Annuntiationem sanctae Deiparae, et in mense decembri vicesima quinta Nativitatem Christi Dei nostri ex virgine Maria, et sanctam Epiphaniam eius et Baptismum in mense ianuario sexta. 19. A Nativitate computemus sicut Lucas evangelista nos docet, quadragesima die quando sanctus Symeon accepit Dominum ; et accidit illud februario secunda, et nos facimus non quidem februario quarta decima sicut illi qui deerant. 20. Nunc non quidem novum quid perquisivimus nos, sed e sanctis libris et patres magistri perquisiverunt et orthodoxi ab initio faciebant et nos etiam facimus et vobis quoque convenit perficere, ut simul magnificemus Patrem et Filium et Spiritum Sanctum nunc et semper et a saeculo ad saeculum. Amen.

#### LE FLORILÈGE ARMÉNIEN MONOPHYSITE.

Le manuscrit 2678 de la bibliothèque d'Érivan est une compilation disparate de 387 folios, écrite par un scribe Matthieu entre 1426 et 1476<sup>2</sup>. Au milieu de cent autres textes, il contient un petit recueil intitulé « Témoignages sur la fête de Noël et de l'Épiphanie » *վկայութիւնք վասն ծննդէան քրիստոսի և մկրտութեան*, qu'a édité en 1896 l'archimandrite Karapet Mkrtč'ean<sup>3</sup>. Vingt et un courts extraits y appuient la célébration de la Nativité du Seigneur au 6 janvier. Allant des Constitutions apostoliques<sup>4</sup> (interpolées) à une citation de Nerses Šnorhali (1166-1173), les

<sup>1</sup> JEAN CHRYSOSTOME, *In Baptismum*, P.G., t. 49, col. 368 : *Τὸ μὲν γὰρ εἰς τὴν ἐκάστου περιτέμναι οἰκίαν καὶ ταῖς θύραις προσιόντα καλεῖν ἕξω καὶ λέγειν κατέχοντα τὸν Χριστόν, ὅτι οὗτός ἐστιν ὁ Υἱὸς τοῦ Θεοῦ, ὑποπτον ἐποίει τὴν μαρτυρίαν καὶ σφόδρα ἐργῶδες ἦν · τὸ δὲ λαβόντα πάλιν εἰς τὴν συναγωγὴν εἰσελθεῖν καὶ δεικνύειν, καὶ τοῦτο αὐτὸ ὁμοίως ὑποπτον ἐποίει τὴν μαρτυρίαν πάλιν · τὸ δὲ τῶν δῆμων ἀπάντων ἐξ ἐκάστης πόλεως ἐκχυθέντων ἐπὶ τὸν Ἰορδάνην καὶ περὶ τὰς ὄχθας διατριβόντων τοῦ ποταμοῦ, ἐλθόντα καὶ αὐτὸν ἐπὶ τὸ βαπτισθῆναι, δέξασθαι τὴν ἄνωθεν σύστασιν τὴν διὰ τῆς φωνῆς τοῦ Πατρὸς... ἀνύποπτον ἐποίει γενέσθαι τὴν Ἰωάννου τὴν ἐπ' αὐτῷ μαρτυρίαν.*

<sup>2</sup> O. EGANIAN, A. ZEYT'UNIAN, F. ANT'ABYAN, *C'uc'ak Jeragrac' Maštoc'i Anban Matenadarani*, t. 1 (Erivan, 1965), col. 851-852.

<sup>3</sup> Dans *Ararat*, t. 29 (1896), p. 49-52 ; voir l'Introduction, *ibid.*, p. 4.

<sup>4</sup> S. Clément est censé y déclarer exactement le contraire de ce qu'on peut lire sur le même sujet dans l'extrait géorgien des mss A 19 et A 95.

autorités se suivent en ordre à peu près chronologique : Macaire de Jérusalem († vers 334), Jean de Jérusalem, Nectaire de Rome (entendez Constantinople), Grégoire le Théologien, Basile de Césarée, Hippolyte <sup>1</sup>, Sévérien, Méliton, Cyprien, Marutha de Maipherqaṭ, Éphrem, le concile de Karin sous Justinien II <sup>2</sup>, la lettre de Grégoire Arzruni, Jean le Catholicos, Komitas, la lettre de Stéphanos de Siounie, une ligne de Nestorius, un religieux anonyme et le vardapet Ananie (sans doute Ananie de Širak, fin du VII<sup>e</sup> siècle).

Nicolas Marr s'était intéressé à l'extrait attribué à Éphrem, dans une étude où, en passant, il indique la date contenue dans la lettre de Grégoire Arzruni : la 33<sup>e</sup> année du règne de Justinien <sup>3</sup>. C'est à cette citation que se réfère C. Kekelidze pour fixer en 560 la lettre de Justinien <sup>4</sup>. Les traits légendaires contenus dans la lettre de Grégoire Arzruni avaient éveillé la défiance de N. Marr, qui la traite d'apocryphe sans valeur. Un examen du contexte historique de ce document permet cependant de lui accorder un crédit entier. Voici d'abord une traduction littérale de l'extrait.

Ex epistula Gregorii Arzruni episcopi, quam scripsit e Hierosolymis in Armeniam.

Nunc post xxxiv annos imperii Iustiniani imperatoris, duplex bellum intulit Satanas per Ecclesiam, et mutaverunt sanctam fidem et alteraverunt ordinem Ecclesiae, quem confirmaverant sancti apostoli, cum venit ad imperatorem iudaeus quidam haereticus et dixit : « Cur non faciunt Hierosolymitani festum Hypapantis secundum Nativitatem et non secundum Epiphaniam, sicut et tota terra Graecorum ? » Et hoc audito, imperator scripsit confestim epistulam ad patriarcham civitatis, cui nomen erat Eustochios (*Yostos*), ut faceret festum Hypapantis secundum Nativitatem et non secundum Epiphaniam. Et valde flevit patriarcha cum populo. Et apparuit signum a Deo, nam exsilivit aqua e columna, quae in sancta Sion erat, coram multitudine et coram copiis imperatoris, et omnes glorificaverunt Deum.

Et rursus in patriarchatu Domini Macarii, ab eodem imperatore venit crudele iussum mortis in civitatem Ierusalem, si non perfecterint Hypapantem secundum Nativitatem et non secundum Epiphaniam. Et multitudo civitatis dedit seipsam in mortem, ne facerent

<sup>1</sup> Nous traduisons plus bas ces quelques lignes attribuées à Hippolyte, cf. p. 368-369.

<sup>2</sup> Cf. G. GARITTE, *La Narratio de rebus Armeniae* (1952), p. 350-356.

<sup>3</sup> N. MARR, *Ephrem Sirin*, t. c., p. 21. L'édition arménienne porte : 34<sup>e</sup> année.

<sup>4</sup> K. KEKELIDZE, *Monumenta...*, t. 2 (1946), p. 66.

voluntatem imperatoris. Et copiae imperatoris voluerunt gladium inferre civitati. Et ex Dei sollicitudine aliud signum apparuit. Nam sancta Virgo Maria figurata est in eadem columna, quae est in sancta Sion, in sinu habens Salvatorem et stabat in dextra Domini crux magna purpurea, et viderunt iusti et peccatores; et prima sanata est mulier quaedam ex Armenis. Post autem mortem Macarii, accepit civitas haeresim.

Les renseignements de ces deux paragraphes sont précis et se laissent vérifier par de nombreux recoupements.

La personnalité de Grégoire Arzruni est connue par un autre document. A l'issue du concile de Dwin, entre octobre 554 et octobre 558<sup>1</sup>, le catholicos Nersès II envoya une encyclique aux évêques de l'Est et du Sud, Grégoire Mardpetakan et Grégoire Arzruni<sup>2</sup>. Cette circulaire est une mise en garde véhémement contre le nestorianisme et ses déviations. Les destinataires de cette lettre sont visiblement les évêques principaux des deux régions limitrophes de l'Arménie, qui ne semblent pas avoir assisté au concile de Dwin. La lettre de Grégoire Arzruni, dont il nous reste l'extrait qu'on vient de lire, est adressée aux Arméniens à partir de Jérusalem. Grégoire raconte ce qu'il y a entendu au début du règne de Justin II et en tire la leçon : par deux miracles éclatants, le ciel a montré qu'il désapprouvait les tentatives sacrilèges de placer la fête de la Présentation le 2 février et celle de la Noël le 25 décembre. Les deux miracles antinestoriens sont très vraisemblables sous la plume d'un évêque qui, quelques années plus tôt, recevait les directives de Nersès II.

La chronologie est tout aussi satisfaisante. La 34<sup>e</sup> année de l'empereur Justinien est comprise entre le 1<sup>er</sup> août 560 et le 1<sup>er</sup> août 561<sup>3</sup>. L'intervention disciplinaire de l'empereur s'effectue en deux temps : d'abord une lettre, ensuite un décret, qui n'acquiert force de loi qu'après la mort de Macaire II, c'est-à-dire sous Justin II.

La lettre est écrite sous le patriarche Iustus (*Yostos*), déformation pour Eustochius, qui siégea à Jérusalem de 552 à 563/564<sup>4</sup>. Le synchronisme est parfait pour l'année 561. Par contre, la seconde tentative de Justinien pour imposer le cycle de Noël a

<sup>1</sup> G. GARITTE, *La Narratio...*, p. 130-175, surtout p. 160 et 137.

<sup>2</sup> *Girk' T'it'oc'* (Tiflis, 1901), p. 76-77.

<sup>3</sup> V. GRUMEL, *Traité d'études byzantines*, t. 1, *La Chronologie* (Paris, 1958), p. 356.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 451.

lieu sous Macaire II. On voit qu'il ne reste pratiquement que la dernière année de Justinien, soit 564/565, pour placer le décret sur l'Hyypantè et la Noël. Quoi de plus naturel qu'il n'ait été appliqué que sous son successeur. Mais la date plus précise de l'introduction de la Noël, ou plus exactement de sa réintroduction, dépend de celle du décès de Macaire II. Celle-ci n'est connue qu'approximativement : V. Grumel, dans sa *Chronologie*, indique 575 environ<sup>1</sup>. Cette date doit être portée au moins à 570, si l'on relit les textes sur lesquels elle se base.

Le P. Grumel s'inspire de la date proposée par F. Diekamp, soit 574<sup>2</sup>. Or celui-ci dépend essentiellement d'un paragraphe d'Évagrius où sont notés, à la manière des annalistes, les titulaires des principaux sièges ecclésiastiques de cette décennie : « Après Apollinaire, Jean succède au trône d'Alexandrie, et après lui Eulogios. A l'épiscopat de Jérusalem accède, après Macaire, Jean<sup>3</sup>. » Diekamp proposait l'année 574 parce que le même paragraphe commence par mentionner l'élection de Benoît à Rome, laquelle eut lieu cette année-là<sup>4</sup>. Mais l'on peut déjà constater qu'Apollinaire d'Alexandrie cède le trône en 570. Il n'y a donc aucunement lieu de reculer le décès de Macaire II jusqu'en 575. Il y a au contraire des raisons de le faire remonter avant même 570, comme le montre un passage de *Itinerarium Antonini*, relation de pèlerin que l'on date généralement de cette année.

On lit en effet dans cette relation : *Nam et depositio Iacob et David in terra illa alia die de natale Domini devotissime celebratur*<sup>5</sup>. La fête des SS. Jacob et David se célébrait donc le lendemain de la Noël. Dans la Lettre de l'empereur Justinien, on vient de lire que ces deux fêtes coïncidaient à Jérusalem ou, plus exactement, que la fête des patriarches servait de substitut à celle de la Noël. La chose est confirmée par Cosmas Indicopleustès : « A la Nativité, (les Hiérosolymitains) célèbrent la mémoire de David et Jacques, afin qu'eux

<sup>1</sup> Ibid.

<sup>2</sup> F. DIEKAMP, *Die origenistischen Streitigkeiten im sechsten Jahrhundert* (Munster, 1899), p. 29.

<sup>3</sup> ÉVAGRIUS, *Histoire ecclésiastique*, éd. J. BIDEZ et L. PARMENTIER (Londres, 1898), p. 212 : Μετὰ δὲ Ἀπολιναρίου Ἰωάννης τὸν Ἀλεξανδρείας διαδέχεται θρόνον, μεθ' ὃν Εὐλόγιος. Ἐπὶ δὲ τὴν Ἱεροσολύμων ἀνεῖσιν Ἱερωσύνην μετὰ Μακάριον Ἰωάννης.

<sup>4</sup> De son côté, Lequien proposait 574 parce que le même passage d'Évagrius est situé après le récit de l'adoption de Tibère par Justin II. M. LEQUIEN, *Oriens Christianus*, t. 3 (Paris, 1740), col. 236-241.

<sup>5</sup> GEYER, *Itinerarium Antonini*, chap. 30, nouv. éd. dans le *Corpus Christianorum*, t. 175 (Turnhout, 1965), p. 144.



aussi ne demeurent pas étrangers à la fête, ils célèbrent tous la mémoire des parents du Christ<sup>1</sup>. » Reculer cette date au 26 équivaut à admettre la Nativité au 25 : c'est la situation que reflète la tradition palestinienne d'après le calendrier palestino-géorgien<sup>2</sup>. Celle-ci remonte précisément dans son ensemble au VII<sup>e</sup> siècle.

Il est bon, par ailleurs, de rappeler le critère sur lequel se base la date de 570 attribuée à l'Itinéraire d'Antonin. Au deuxième paragraphe de ce récit, l'Anonyme de Plaisance raconte l'arrivée sur la côte du Proche-Orient : les villes de Beyrouth, Tripoli et Byblos sont complètement dévastées par un tremblement de terre qui eut lieu *au temps de Justinien*<sup>3</sup>. Les tremblements de terre connus sont ceux de 558/559 et 561<sup>4</sup>. La date de 559 paraît déjà trop éloignée du décès même de Justinien en 565, pour que les dévastations puissent y être décrites avec l'insistance qu'y met le narrateur. Celles-ci pourraient provenir d'un séisme inconnu par ailleurs. A fortiori, si ce tremblement de terre s'avérait être celui de 561, il faudrait dater plus tôt que 570 et l'itinéraire d'Antonin et le décès de Macaire II et, par le fait même, l'aboutissement, sous Justin II, du rétablissement de la Noël à Jérusalem au 25 décembre. Or, il y a des raisons de placer la mort de Macaire II en 567/568.

L'imprécision qui entoure la date du décès de Macaire II dépend entre autres de la liste de Nicéphore le patriarche († 829), laquelle provient d'une source à laquelle puise également Théophane<sup>5</sup>.

Du 44<sup>e</sup> au 47<sup>e</sup> patriarche, Nicéphore écrit :

Μακάριος ὁ ἐκβληθεὶς ἔτη β'.  
 Εὐστόχιος ἔτος α'.  
 Μακάριος πάλιν ἔτη δ'.  
 Ἰωάννης ἔτη κ' (autre ms. κβ')<sup>6</sup>.

Papebroch avait déjà remarqué que le premier épiscopat de Macaire dura deux mois, et non deux années, et qu'à Eustochius il fallait donner onze ans (ια' au lieu de α'), soit de 552 à 563/564<sup>7</sup>. Mais il propose ensuite de donner également 14 ans (ιδ' pour δ'), au deuxième épiscopat de Macaire II. Ceci est impossible, parce que les 22 ans de Jean IV sont suffisamment attestés de 572/573 (hui-

<sup>1</sup> COSMAS INDICOPLEUSTÈS, l. c. ; cf. p. 357, note 6.

<sup>2</sup> G. GARITTE, *Le calendrier...*, p. 418.

<sup>3</sup> *Itinerarium Antonini*, t. c., p. 128. Pour la datation, cf. *Corpus Scriptorum Ecclesiasticorum Latinorum*, t. 38 (Vienne, 1888), p. 159.

<sup>4</sup> V. GRUMEL, op. c., p. 478.

<sup>5</sup> THÉOPHANE LE CHRONOGRAPHE, éd. C. DE BOOR, t. 1 (Leipzig, 1883), p. 243 : Μακάριος πάλιν ἔτη δ' ; cf. t. 2 (Leipzig, 1885), p. 494.

<sup>6</sup> NICÉPHORE LE PATRIARCHE, *Opuscula historica*, éd. C. DE BOOR (Leipzig, 1880), p. 126.

<sup>7</sup> D. PAPEBROCH, *Acta SS.*, Mali t. 3 (1680), p. 29.

tième année de Justin II <sup>1</sup>) à 594/595 (douzième année de Maurice <sup>2</sup>). Les quatre années dévolues à Macaire II pourraient nous mener en 567/568, avec une vacance de siège de quelques années. Dans ce cadre chronologique, la fête de la Noël au 25 décembre à Jérusalem a pu être rétablie sous Justin II peu après 567/68.

L'on remarquera enfin combien les témoignages invoqués ci-dessus dans la Lettre de Justinien et dans celle de Grégoire Arzruni cadrent bien avec le récit que Nicéphore Calliste, au xiv<sup>e</sup> siècle, consacre à cette question dans le 17<sup>e</sup> livre de son *Histoire ecclésiastique*; voici ce qu'il écrit à propos de Justinien :

*Τάττει δὲ καὶ τὴν τοῦ Σωτῆρος ὑπαπαντὴν ἄρτι πρῶτως ἀπανταχοῦ τῆς γῆς ἐορτάζεσθαι, ὡσπερ Ἰουστίνος τὴν τοῦ Χριστοῦ ἀγίαν γέννησιν καὶ Μανθίκιος οὐ πολλῶ ὕστερον τὴν τῆς πανάγνου καὶ Θεομήτορος κοίμησιν κατὰ τὴν πεντεκαιδεκάτην τοῦ Αὐγούστου μηνός <sup>3</sup>.*

C'est bien la fête de la Présentation, l'Hypapantè, qui provoque la lettre de Justinien : mais la question est liée à celle du 25 décembre ; aussi voyons-nous Justin II obtenir gain de cause peu avant que Maurice n'achève l'harmonie du cycle liturgique par la fête de l'Assomption. Cependant, la lettre de Justinien est rédigée du point de vue de la fête de l'Annonciation. On se rappellera que la lettre de Grégoire Arzruni retrace les mêmes étapes : c'est la célébration de l'Hypapantè au 14 février qui entraîne la réaction de Justinien : un « juif » hérétique dénonça les Hiérosolymitains devant l'empereur. D'où provient alors l'insistance de Justinien à justifier sa position à partir de la fête du 25 mars ? L'Annonciation figure en première place dans l'énumération des fêtes du titre de la lettre. Dans le corps même de l'argumentation, la fête du 25 décembre est calculée à partir de l'Annonciation. Un passage dit nettement que cette dernière est la plus importante, elle « qui se présente *aujourd'hui* pour être célébrée, mystère de sa divinité qu'Il accomplit pour notre salut <sup>4</sup>. » Si cet « *aujourd'hui* »

<sup>1</sup> THÉOPHANE, éd. c., t. 1, p. 246.

<sup>2</sup> NICÉPHORE CALLISTE, *Histoire ecclésiastique*, Livre 18, ch. 26, dans P.G., t. 147, col. 380.

<sup>3</sup> NICÉPHORE CALLISTE, *Histoire ecclésiastique*, 17, 4, dans P.G., t. 147, col. 292. On ne connaît pas la source de ce passage : cf. G. GENTZ - F. WINKELMANN, *Die Kirchengeschichte des Nicephorus Callistus Xanthopulus und ihre Quellen* (Berlin, 1966), p. 168.

<sup>4</sup> Lettre de Justinien, fin du chap. II, ci-dessus p. 357.

ne doit pas être considéré comme une expression générale « de nos jours », on a le droit de fixer la rédaction de la lettre à l'occasion du 25 mars 561. Le temps écoulé entre le 14 février et le 25 mars est un peu court pour expliquer une réaction directe de l'empereur. Mais les raisons que Justinien pouvait avoir de s'appuyer sur la fête du 25 mars plutôt que sur la Noël apparaissent si l'on prend la peine de reconsidérer l'histoire de la fête de Noël à Jérusalem.

#### NOËL ET ANNONCIATION DANS LA POLITIQUE DE JUSTINIEN.

La fête de Noël a été l'objet d'une âpre contestation doctrinale depuis la naissance du monophysisme. Il suffirait, pour s'en rendre compte, de lire la lettre de Grégoire Arzruni, louant Macaire II et Eustochios de leur résistance à l'hérésie. La raison doctrinale de cette opposition est assez évidente, si l'on considère que la Noël célèbre la naissance du Christ comme homme, alors que l'Épiphanie révèle la naissance divine : « Celui-ci est mon Fils bien-aimé »<sup>1</sup>, engendré dans l'aujourd'hui de l'éternité. Séparer les deux naissances, c'est admettre deux natures après l'union, après l'Incarnation, c'est-à-dire, aux yeux des monophysites de cette époque, faire profession de nestorianisme. Les miracles réalisés à l'église de Sion dénotent combien la chose paraissait capitale aux contemporains. Ces implications christologiques et dogmatiques de la séparation des deux fêtes se lisent explicitement dans un autre fragment du petit florilège arménien dont nous avons déjà extrait la lettre de Grégoire Arzruni aux Arméniens.

Il s'agit de quelques lignes attribuées à Hippolyte, et dont on retrouve le texte, à peine modifié, dans le manuscrit arménien 153 de Paris, du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>. Voici la traduction du texte de Ter Mkrtč'ean, avec les deux variantes de Paris.

Nono mense Dominus natus est ianuario vi, et tricesimo anno in eodem die ianuarii vi, secundum Lucam dicentem : « Iesus erat annorum triginta »<sup>3</sup>. » Et post pauca sermo est de Baptismo, quoniam

<sup>1</sup> *Matth.* 3, 17.

<sup>2</sup> *Ararat*, t. c., p. 49. Le manuscrit de Paris est édité par PITRA, *Analecta sacra*, t. 4 (Paris, 1883), p. 71 ; traduction p. 337.

<sup>3</sup> Lorsque Cosmas explique les raisons des Hiérosolymitains pour s'opposer à la fête du 25 décembre, il dit pareillement : *οί δέ 'Ιεροσολυμίται, ὡς ἐκ*

ineptum est alio die (Christum) baptizatum esse et fidem mancam introicere. Quia alio die (quam sexto) natum et illo (sexto) die baptizatum dicebant (dixerunt Ariani P), quia duas naturas et duos filios confessi sunt et hoc festum in duo diviserunt *qui sunt inobedientes* (qui non oboedierunt apostolicis praeceptis P). Ecclesia autem fidelium eodem die celebrat festum Nativitatis et Baptismi<sup>1</sup>.

Cette opposition virulente des monophysites permet de comprendre comment il se fait que la fête, fixée par Juvénal de Jérusalem au 25 décembre, n'a pu s'y maintenir. L'initiative de Juvénal (424-457) est connue par quelques récits à moitié légendaires<sup>2</sup>, ainsi que par un sermon qui a été attribué à Basile de Séleucie<sup>3</sup>. Ces témoignages sont suffisants pour admettre que Juvénal institua le premier la fête, mais ils ne précisent ni à quelle époque, ni s'il a pu continuer la célébration annuelle. On a essayé de montrer qu'en 439 elle aurait déjà existé, mais le passage de la Vie de S<sup>te</sup> Mélanie sur lequel se base cette conjecture peut prêter à d'autres interprétations<sup>4</sup>. Ce qui est certain, c'est que la position doctrinale de Juvénal a été vivement contestée et qu'elle s'est sensiblement transformée depuis le concile d'Éphèse jusqu'à celui de Chalcédoine. Au « Brigandage » d'Éphèse, Juvénal prend une part active qui lui vaut un élargissement de sa juridiction<sup>5</sup>. Sa volte-face deux ans plus tard à Chalcédoine lui attira l'opposition violente de la population palestinienne. Il fut déposé et remplacé jusqu'en 453 par un usurpateur, Théodose, dans un climat d'ardente fermentation monophysite<sup>6</sup>. Il y a beaucoup de chances que, dans l'effervescence de cette contestation, on soit revenu, à Jérusalem, à la fête unique de la Naissance du Fils de l'Homme

τοῦ μακαρίου Λουκᾶ λέγοντος περὶ τοῦ βαπτισθῆναι τὸν κύριον ἀρχόμενος ὡς ἐτῶν λ', τοῖς Ἐπιφανίους ποιοῦσι τὴν γένναν, éd. c., p. 138, 25.

<sup>1</sup> Voici les deux passages propres au recueil d'Érivan : *αὐτῆς; et σιμ. αὐ. ζήσων ἡρ. ζήν.*

<sup>2</sup> L' *ἀναγκαία διήγησις*, confrontée à la lettre de JEAN DE NICÉE (IX<sup>e</sup> siècle); cf. B. BOTTE, *Les origines...*, p. 19; *P.G.*, t. 1, col. 861-862; *BHG*<sup>3</sup> 809 et 809a.

<sup>3</sup> BASILE DE SÉLEUCIE, *Sermon sur S. Étienne* (*BHG*<sup>3</sup> 1652), *P.G.*, t. 85, col. 469. A propos de Juvénal, Basile écrit : *ὅστις καὶ τὴν ἐπίδοξον καὶ σωτηριώδη τοῦ Κυρίου προσκυνουμένην ἀρξάμενος ἐπετέλεσεν γένναν.*

<sup>4</sup> B. BOTTE, op. c., p. 20. D. GORCE, *Vie de Sainte Mélanie* (Paris, 1962), p. 106-107.

<sup>5</sup> E. HONIGMANN, *Juvenal of Jerusalem*, dans *Dumbarton Oaks Papers*, t. 5 (1950), p. 226.

<sup>6</sup> *Ibid.*, p. 249-252.

qui est identiquement le Fils de Dieu au 6 janvier. De 454 à 458, Juvénal n'a pu assurer la stabilité de son siège qu'avec la protection de l'armée<sup>1</sup>. Il serait fort étonnant qu'en de telles circonstances il ait pu restituer une fête de Noël au 25 décembre, alors que celle-ci paraissait aux monophysites le symbole même du nestorianisme.

En tout cas, trois témoignages montrent qu'au vi<sup>e</sup> siècle on ne célébrait plus la Noël à Jérusalem le 25 : outre Nicéphore et Cosmas Indicopleustès, déjà cités, Abraham d'Éphèse, qui a laissé une homélie sur l'Annonciation datant d'avant 553<sup>2</sup>. Cette pièce est intéressante à plus d'un titre : elle témoigne d'abord de ce que la fête de l'Annonciation au 25 mars est d'introduction récente<sup>3</sup> ; elle montre ensuite que la même fête se situait auparavant dans le cycle de Noël, confirmant en cela les données hymnologiques<sup>4</sup> ainsi que la disposition des homiliaires dont la collection débute par une série de textes sur l'Annonciation<sup>5</sup>. Mais elle montre aussi les qualités de l'empereur théologien.

En appuyant sa politique religieuse sur une mise en valeur de l'Annonciation, l'empereur tendait la main aux monophysites. L'union des deux natures dans l'Incarnation n'est niée que par les Eutychiens : elle s'impose aussi bien aux orthodoxes qu'aux monophysites. Là où l'on peut cependant suivre le mieux son argumentation, c'est dans la lettre de 561 : c'est bien la fête de l'Annonciation qui forme la charpente de son raisonnement, la date de Noël n'en constituant qu'un corollaire sur lequel il n'insiste pas de manière directe. Au surplus, Justinien arrive à appuyer la date du 25 mars sur l'usage établi de la fête de la Nativité de Jean-Baptiste, confronté au texte de l'évangile de Luc. Son raisonne-

<sup>1</sup> Ibid., p. 257-261.

<sup>2</sup> ABRAHAM D'ÉPHÈSE, éd. JUGIE, dans *Patrologia Orientalis*, t. 16 (1922), p. 443 : *Μόνον δὲ μέχρι τήμερον Παλαιστιναῖοι καὶ οἱ προσκείμενοι τοῦτοις Ἀραβες οὐ συμφωνοῦσι τῇ κοινῇ τῶν πάντων γνώμῃ καὶ τὴν ἡμετέραν ἑορτὴν τῆς ἀγίας τοῦ Χριστοῦ γεννήσεως οὐχ ἑορτάζουσιν.*

<sup>3</sup> En parlant des anciens sermons d'Athanase, Basile, etc., Abraham remarque qu'il n'ont parlé de l'Annonciation qu'au jour de la Nativité, t. c., p. 442. Il exhorte ensuite son auditoire à se tourner vers la nouvelle fête, *προστρέψωμεν καὶ ὑμᾶς τὴν τοῦ εὐαγγελισμοῦ ἡμέραν ἑορτάζειν*, p. 443.

<sup>4</sup> R. A. FLETCHER, *Celebrations...*, p. 30-31 ; *Three early...*, p. 58-59.

<sup>5</sup> Les mss géorgiens Iviron 11 et Sinai 32-57-33. Des restes d'homiliaires semblables existent en d'autres langues orientales. Cf. ci-dessus, p. 353.

ment théologique personnel se fonde donc uniquement sur des usages et des autorités que les monophysites ne contestent pas. L'empereur n'ajoute rien de son crû aux conclusions des Pères de l'Église qu'il invoque. L'argument d'autorité garde toute sa valeur au vi<sup>e</sup> siècle. Les seuls noms de Jean Chrysostome et des deux Grégoire devaient suffire à émouvoir les Hiérosolymitains.

La démarche de Justinien est doublement habile. Non seulement il ménage la susceptibilité des monophysites, toujours en alerte à Jérusalem, mais encore, en insistant sur l'Annonciation au 25 mars, Justinien dévalue l'ancienne fête mariale qui portait ombrage à la Nativité du Christ le 25 décembre. Par ailleurs l'insistance sur l'Annonciation éclaire l'évolution de l'empereur vers l'aphthartodocétisme.

Cette politique religieuse toute en finesse a-t-elle réussi? Que contenait le deuxième décret auquel se réfère la lettre de Grégoire Arzruni? Justin II a-t-il obtenu gain de cause par un nouveau décret ou bien par l'effet posthume du décret de 564/565? Autant de questions ouvertes. Si l'on respecte la chronologie de Nicéphore le patriarche pour la mort de Macaire II, ainsi que le témoignage de l'Anonyme de Plaisance, c'est peu après 567/568 que le décret sur la fête de Noël fut appliqué à Jérusalem.

Michel VAN ESBROECK.